

Procès d'Antoine Deltour: Déclaration d'Alain Lamassoure (PPE, Fr)

Le procès d'Antoine Deltour, le lanceur d'alerte qui a révélé les accords fiscaux secrets entre les autorités luxembourgeoises et les entreprises multinationales, a débuté aujourd'hui. Le président de la commission spéciale du Parlement européen sur les rescrits fiscaux (et des mesures similaires par leur nature ou par leur effet), Alain Lamassoure, a fait la déclaration suivante:

« Notre commission spéciale sur les rescrits fiscaux a tenu compte du témoignage de Monsieur Deltour dans ses conclusions et propositions, concernant notamment la protection juridique des lanceurs d'alerte, soutenues par le Parlement européen dans sa résolution du 25 novembre 2015. En effet, l'exemple du cas de Monsieur Deltour a conduit le Parlement européen à recommander l'adoption d'un texte législatif sur la protection des lanceurs d'alerte.

Après l'ensemble de nos échanges publics et privés, j'ai aujourd'hui la conviction que Monsieur Deltour a agi de manière désintéressée dans un souci d'intérêt général et de justice en dévoilant des accords fiscaux dont certains ont été sanctionnés d'illégalité par la justice européenne en application du droit des aides d'État .»